

LES MÉTIERS DE LA SALLE DE CINÉMA

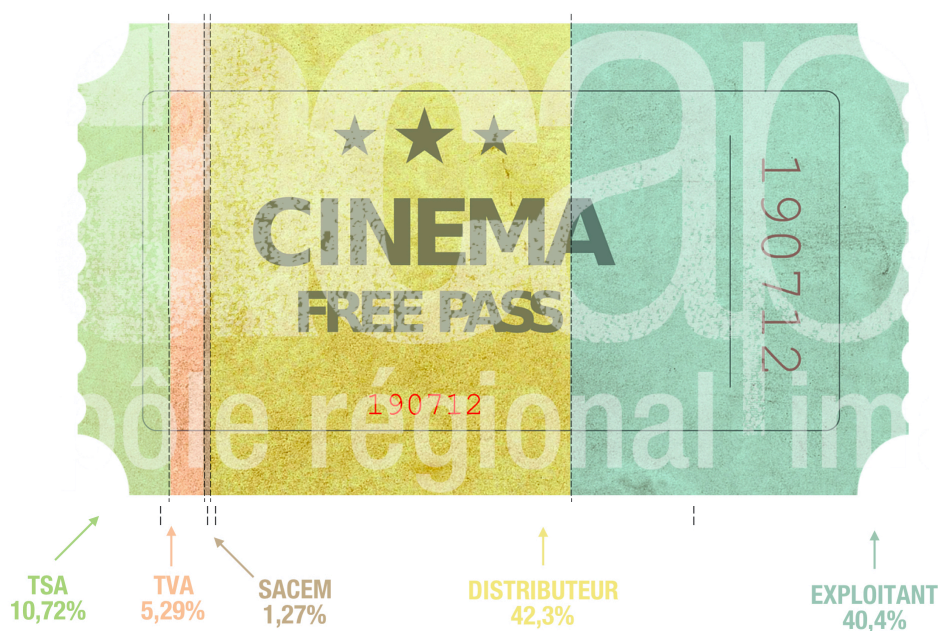
Les typologies des salles de cinéma sont variées, certaines disposent d'une équipe salariée, d'autres s'appuient sur des bénévoles. On y retrouve toutefois un certain nombre de missions identiques portées par une ou plusieurs personnes.

LA CAISSE

Vous ne le savez peut-être pas, mais quand vous allez au cinéma, vous participez activement au financement de la création du cinéma français ! Chaque ticket de cinéma acheté contribue évidemment au financement de l'exploitation commerciale du film, mais il vient aussi alimenter une caisse gérée par le CNC pour une redistribution dans la chaîne de création du cinéma français, via la TSA.

Partage des gains sur chaque ticket de cinéma :

- 42,3 % pour le distributeur
- 40,4 % pour l'exploitant
- 1,27 % pour la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)
- 5,29 % pour la TVA
- 10,72 % pour la TSA (Taxe spéciale additionnelle reversée au CNC)



LA PROGRAMMATION DE FILMS

Il existe diverses configurations de programmation :

- > L'exploitant de la salle est programmeur. Par sa programmation, il crée l'identité de la salle de cinéma.
- > Certaines salles s'associent pour créer des « ententes de programmation » pour avoir plus de poids dans la négociation avec les distributeurs.
- > D'autres sont programmées par des structures extérieures, nationales (dans le cas de circuits comme UGC, Pathé, Gaumont, etc.) ou régionales.

Programmer n'est pas une affaire simple : il ne s'agit pas seulement de choisir les films que l'on aime, il faut aussi contenter son public, concilier rentabilité et diversité culturelle et savoir négocier quand il y a concurrence.

Pour fidéliser un public et être au plus proche des souhaits des habitants, les salles laissent parfois carte blanche à un public pour programmer certaines séances et font la part belle aux associations et initiatives locales.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'exploitation cinématographique en Hauts-de-France : état des lieux annuel réalisé par l'Acap - pôle régional image.

LA PROJECTION

Le projectionniste assure la projection des films dans les meilleures conditions possibles. Il contrôle aussi bien l'image que le son, ainsi que de l'éclairage de la salle. Il est le garant du respect du format du film et du bon déroulement technique de la séance.

Aujourd'hui, on trouve dans une cabine de projection :

- > un projecteur numérique 2K ou 4K
- > des disques durs contenant les fichiers numériques des films (appelés DCP), dont le contenu est protégé par une KDM (clé informatique qui permet de lire le disque)
- > un ordinateur pour créer les playlist
- > une climatisation pour maintenir le projecteur à température constante

LE LIEN AVEC LES PUBLICS

On les appelle médiateurs culturels, chargés des publics ou encore chargés de l'action culturelle.

Leur mission : conquérir de nouveaux publics et faciliter l'accès des films Art et Essai au plus grand nombre.

Leurs moyens :

- mettre en place des partenariats avec des structures sociales ou culturelles, des établissements scolaires, les services de la Ville ou de la Communauté de Communes,
- accompagner les dispositifs scolaires d'éducation aux images,
- organiser des événements spécifiques (ciné-débat, ciné-concerts, ciné-gaming, etc.),
- mettre en place une bonne communication,
- animer les séances.

LA GESTION DU LIEU

Le ménage, l'entretien des machines, le renouvellement des fauteuils, l'aménagement des espaces, la comptabilité, etc. : toutes ces activités permettent au lieu de bien fonctionner et sont assurées par le régisseur général de la salle.

Retrouvez l'intégralité de La boîte à outils de la médiation sur www.acap-cinema.com



Acap - pôle régional image

8, rue Dijon - BP 90322
80003 Amiens cedex 1
03 22 72 68 30
info@acap-cinema.com